http://www.snetap-fsu.fr/Nouvelles-grilles-de-la-categorie.html

# Nouvelles grilles de la catégorie C : cela ne suffit pas

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 10 octobre 2013

**Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés**

Le 7 février dernier, le gouvernement a annoncé qu'il donnait la priorité à la revalorisation des plus bas traitements de la Fonction publique.
La FSU, a indiqué qu'il aurait été préférable de discuter de l'ensemble de la grille. En effet, en ne traitant que de la catégorie C, le gouvernement limitait de fait l'ampleur des mesures.
La FSU a porté dans les discussions l'ensemble des problèmes : existence de quatre grades en catégorie C, faible contingentement des promotions, lenteur du déroulement indiciaire... problèmes aggravés par quatre années consécutives de gel du point d'indice.

# Pour la catégorie C et plus largement comme mesure d'urgence pour l'ensemble des agents, la FSU a revendiqué :

- l'attribution de points d'indice supplémentaires à tous, de manière uniforme, immédiatement ;
- un rythme unique pour l'avancement d'échelon ;
- l'intégration des indemnités dans le traitement indiciaire ;
- la suppression immédiate, des échelles 3 et 4 avec une revalorisation des échelles 5 et 6 et un reclassement dans les nouvelles échelles apportant un réel avantage à chacun ;
- un minimum de traitement de 1700 ¤, montant que la FSU revendique pour le SMIC ;
- la requalification des emplois, en lien avec une forte augmentation des possibilités de promotion dans les corps de catégorie B ;
- la fin du gel de la valeur du point, sa revalorisation et son indexation sur les prix et l'attribution, chaque fois que nécessaire, de points additionnels accordés sur l'ensemble de la grille.

# La décision du gouvernement ne compense pas les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années !

Un premier projet ayant été unanimement repoussé par les organisations syndicales, le gouvernement a fait une proposition de grille qui améliorait l'existant, mais le reclassement reculait les agents d'échelon et effaçait ainsi l'essentiel des avancées.
L'intervention de la FSU en convergence avec les autres organisations syndicales a obligé le gouvernement à revoir cette grille et à proposer un reclassement à échelon identique.

**Au 1er janvier 2014**, la grande majorité des collègues de catégorie C se verront verser une augmentation brute mensuelle s'établissant entre 4,63¤ et 50,93¤ (32,41 ¤ ou 37,04 ¤ bruts dans la majorité des cas (cf. tableau).

La revalorisation proposée se traduirait par un gain moyen de 1,91%, si l'on ne tient pas compte des effectifs par échelon. Elle se situe plutôt autour de 1,5%.
Les durées des échelles sont réduites à 22 ans pour l'échelle 3, 26 ans pour les 4 et 5 et à 20 ans pour l'échelle 6. Il reste le principal problème des ratios d'avancement encore bien trop contingentés.

**Au 1er janvier 2015**, 5 points d'indice nouveau majoré seront attribués à chaque échelon de la grille.
La FSU agira pour que les agents non-titulaires bénéficient aussi de cette revalorisation. Elle veillera aux conséquences sur le bas de la grille de la catégorie B.

Pour la FSU, le résultat ne compense même pas les pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années. La

Copyright © Snetap-FSU

proposition du gouvernement se contente de sortir le bas de l'échelle des eaux du SMIC pour deux années.

Les choix budgétaires dictés par l'austérité, interdisent une réelle revalorisation des agents de la Fonction publique et ne permettent pas de reconnaître à sa juste valeur leur investissement quotidien pour le service public, en rattrapant le pouvoir d'achat perdu et en rendant les carrières attractives.

Copyright © Snetap-FSU